

# Donner un objet au musée

Vous souhaitez faire un don, legs ou un dépôt d'un objet au Musée ? Rien de plus facile.

1/ Prenez contact avec le Musée.


2/ L'équipe du Musée analyse votre proposition.

3/ En cas d'acquisition, le Musée échange avec vous afin de formaliser l'acquisition et documenter l'objet (collecte de témoignage, d'archives, photographies...).

4/ Suite à l'accord de la commission compétente en matière d'acquisition, le musée inscrit à l'Inventaire l'objet. Cette inscription à l'inventaire confère à l'objet un statut unique : il devient, au regard de la loi, inaliénable et imprescriptible. Conservé à jamais au Musée, il est attaché pour toujours à votre nom qui s'inscrit dans l'histoire en qualité de donateur.

---

## CONTACT

 02 40 80 90 13

 [inventaire@vignoble-nantais.fr](mailto:inventaire@vignoble-nantais.fr)



Marion Orillard